



ÉNONCÉ DE L'OBJET PRINCIPAL

de

NATION MÉTISSE DE L'ONTARIO

D'où vient notre nom

Les ancêtres paternels des Métis étaient les anciens employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson et de la Compagnie du Nord-Ouest, et leurs ancêtres maternels étaient des femmes indiennes des différentes tribus.

Le mot français « métis », dérivé du participe latin mixtus, qui signifie « mixte » ou « mêlé », exprime bien l'idée que l'on cherche à transmettre.

Aussi appropriée que l'expression anglaise correspondante, « Halfbreed », ait pu être pour la première génération de personnes de sang mêlé, maintenant que le sang européen et le sang indien sont mélangés à tous les degrés, elle n'est plus assez générale.

Le mot français « métis » exprime l'idée de ce mélange de la manière la plus satisfaisante possible, et devient ainsi le nom approprié d'une race. Pourquoi devrions-nous nous soucier du degré exact de mélange de sang européen et de sang indien que nous possédons? Si nous ressentons un tant soit peu de gratitude et d'amour filial les uns envers les autres, ne serions-nous pas contraints à déclarer : « NOUS SOMMES MÉTIS! »

— Louis Riel, 1885 (adaptation)

Notre identité en tant que peuple

Nous, les Métis, sommes un peuple intimement lié à la terre, ce lien étant le fondement de notre histoire, de nos traditions et de notre culture.

Nous appelons cette terre le territoire métis. Celui-ci s'étend à partir des lacs et des rivières de l'Ontario, traverse les vastes prairies, puis les montagnes, avant d'atteindre la Colombie-Britannique et les régions septentrionales des Territoires du Nord-Ouest. Il englobe les collines et les vallées des États américains au nord et au centre.

Ce sont nos terres. Ce sont des terres métisses. Ce sont les terres de notre passé, qui nous sustentent aujourd'hui et que nous considérons comme le fondement précieux de notre avenir.

En tant que Métis vivant dans les terres ancestrales, nous tenons pour vérité fondamentale que nous sommes l'un des peuples autochtones des Amériques.

La Nation métisse continue aujourd'hui d'être l'incarnation de notre passé, notre source de subsistance au présent et la promesse de nos espoirs et de nos aspirations pour l'avenir.

Nous sommes une nation, née de l'indépendance et de l'autosuffisance, dont les enseignements sont fondés sur les valeurs d'honnêteté et de vérité. Nous sommes fiers de notre riche patrimoine. Nous sommes inspirés par les valeurs et les traditions de nos ancêtres. La force de notre société repose sur la démocratie, la liberté, l'équité, l'égalité, la générosité, la justice et le droit coutumier et écrit de notre peuple. Par-dessus tout, nous chérissons l'harmonie et la paix.

En tant qu'Autochtones, nous considérons les droits de l'individu et de la collectivité comme étant sacrés. Nous avons du respect l'un pour l'autre, pour la terre et pour la vie animale et végétale qui nous entoure. Nous sommes des gens qui honorons et respectons la famille, nos aînés qui détiennent la clé du passé et nos enfants, qui sont notre avenir.

Guidés par nos valeurs spirituelles, nous aspirons à atteindre notre plus haut potentiel.

C'est pourquoi nous déclarons ce qui suit :

Nous, la Nation métisse, sommes une nation distincte parmi les peuples autochtones du Canada et, à ce titre, nos droits ancestraux et issus de traités sont reconnus et affirmés en vertu de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982.

Nous, la Nation métisse, avons le droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale. Nous, les Métis, qui vivons dans le territoire métis de l'Ontario, désireux d'unir notre peuple pour promouvoir notre culture commune, et notre bien-être social, politique et économique, avons fondé l'organisme Métis Nation of Ontario (Nation métisse de l'Ontario) pour qu'il nous représente et nous permette d'atteindre les objectifs suivants :

- ∞ Effectuer des recherches, publier et promouvoir la documentation généalogique des Métis, et établir et tenir un registre des citoyens métis de l'Ontario.
- ∞ Établir des institutions démocratiques fondées sur notre droit inhérent à l'autonomie gouvernementale.
- ∞ Encourager la pleine participation de tous les Métis et de toutes les Métisses à la Nation métisse.
- ∞ Promouvoir et favoriser le développement communautaire.
- ∞ Rétablir les bases de nos terres et de nos ressources.
- ∞ Développer la prospérité et l'autosuffisance économique au sein de la Nation métisse.
- ∞ Fournir les soins et le soutien nécessaires pour répondre aux besoins fondamentaux des citoyens de la Nation métisse.
- ∞ Promouvoir l'amélioration de la santé et du bien-être de l'individu, de la famille et de l'ensemble de la communauté métisse.
- ∞ Établir des moyens de communication efficaces pour la Nation métisse.
- ∞ Encourager le développement scolaire et l'acquisition de compétences et permettre aux citoyens de la Nation métisse de réaliser leurs aspirations en matière d'éducation.
- ∞ Promouvoir l'histoire, les valeurs, la culture, les langues et les traditions de la Nation métisse et sensibiliser les gens à notre fier patrimoine.
- ∞ Promouvoir les réalisations artistiques et culturelles des Métis.
- ∞ S'assurer que les Métis peuvent exercer leurs droits et libertés ancestraux et issus de traités et, ce faisant, agir dans un esprit de coopération avec les autres peuples autochtones et non autochtones;
- ∞ Établir de bonnes relations et maintenir nos alliances historiques avec tous les peuples autochtones en vue de poursuivre nos intérêts et nos objectifs communs;
- ∞ Poursuivre notre affiliation avec le Ralliement national des Métis pour représenter les intérêts de la Nation métisse en Ontario aux niveaux national et international;
- ∞ Obtenir la reconnaissance et le respect des Métis en tant que nation et en tant que peuple.
- ∞ Protéger et préserver les terres et les cours d'eau de notre territoire pour les générations futures.